

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 15 novembre 2021 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, un enregistrement audio sera réalisé et disponible en différé sur le site Internet de la municipalité pour les personnes ne pouvant assister à la séance en raison du nombre de places limité.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt – Liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats à l'élection (L.E.R.M 513.1 & 513.2)
 - 6.2. Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 & 358)
 - 6.3. Dépôt – Décision de la CMQ à la suite d'une enquête en éthique et déontologie (L.E.D.M.M. 28)
 - 6.4. Activité de formation pour les élus municipaux (comportement éthique)
 - 6.5. Nomination du maire suppléant (C.M. 116)
 - 6.6. ~~Attribution de dossiers au sein du conseil municipal~~
 - 6.7. Autorisation des signataires auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis
 - 6.8. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2021 (C.M. 176.4)
 - 6.9. Établissement du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)
 - 6.10. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
 - 6.11. Commandite pour le bulletin d'information municipale pour l'année 2022
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Embauche d'un opérateur journalier
 - 8.2. MTQ – Travaux d'asphaltage de la route 132 à l'est de l'intersection de la route 297
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Approbation du calendrier 2022 des collectes des matières résiduelles
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.2. ~~Nomination d'un représentant municipal au sein de la Corporation de développement de Baie-des-Sables~~
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale
 - 11.2. ~~Formation sur l'entretien des patinoires extérieures~~
 - 11.3. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2021-2022

11.4. Services professionnels en architecture pour la construction d'une remise annexée au Centre communautaire Gabriel-Raymond (PRABAM)

12. **Suivi de la dernière période de questions**

13. **Divers**

14. Période de questions du public

15. Levée de l'assemblée

2021-195 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adopter l'ordre du jour du 15 novembre 2021 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2021-196 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'approuver le procès-verbal du 4 octobre 2021 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2021-197 APPROBATION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 octobre 2021 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	35 360.50	\$
Liste des comptes payés (chèques #8560 et #8561)	7 086.93	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501415 au #501441)	16 256.30	\$
Total des comptes	58 703.73	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. Dépôt – Liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats à l'élection (L.E.R.M 513.1 & 513.2)

Tous les candidats ont été invités à produire auprès du trésorier la liste des donateurs et le rapport des dépenses relatifs à l'élection municipale du 7 novembre 2021 conformément à l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

Conformément à l'article 513.2, le secrétaire-trésorier dépose la liste des dons et le rapport des dépenses des candidats élus relatifs à l'élection générale du 7 novembre 2021. Le candidat défait à la mairie, Monsieur Alain Leprince, devra les produire au plus tard 90 jours après le scrutin soit d'ici le 7 février 2022.

6.2. Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357)

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.3. Dépôt – Décision de la CMQ à la suite d'une enquête en éthique et déontologie (L.E.D.M.M. 28)

Conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la décision CMQ-67980-001 (31602-21) de la *Commission municipale du Québec* est déposée et disponible pour consultation. Cette décision concerne un manquement commis à l'article 1 du *Code d'éthique et de déontologie de la municipalité* par Madame Gabrielle Trigaux lors de son dernier mandat au sein du conseil municipal. Madame Gabrielle Trigaux donne des explications concernant ce manquement.

6.4. Activité de formation pour les élus municipaux

2021-198 FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Considérant le programme de formation destiné aux élus municipaux de la *Fédération québécoise des Municipalités (FQM)*;

Considérant que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les six mois du début de son mandat, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'autoriser l'inscription de tous les élus municipaux au cours de formation « Le comportement éthique » offert par la FQM au montant unitaire de 275 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. Nomination du maire suppléant (C.M. 116)

2021-199 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant les articles 116 et 203 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu de nommer Madame Marie-Claude Saucier mairesse suppléante avec tous les droits, privilèges et obligations qui y sont rattachés et qu'elle soit déléguée pour siéger au sein du conseil de la MRC de La Matanie lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire.

Qu'elle soit également autorisée à signer les chèques, les effets bancaires et tout document ou convention relatifs à la gestion des comptes bancaires pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis, lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire. Ces signatures se feront conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.7. *Autorisation des signataires auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis*

2021-200 AUTORISATION DES SIGNATAIRES AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les signataires autorisés au compte de la Municipalité de Baie-des-Sables auprès de l'institution financière;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu que soient autorisées les personnes suivantes à signer les chèques, les effets bancaires et tout document ou convention relatifs à la gestion des comptes bancaires pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis :

- Monsieur Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier, ou, à titre de substitut en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, Madame Marie-Eve Guay, directrice générale adjointe;
- Monsieur Gérald Beaulieu, maire, ou, à titre de substitut en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, Madame Marie-Claude Saucier, mairesse suppléante.

Ces signatures devront toujours se faire conjointement entre un fonctionnaire cadre et un élu municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.8. *Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2021 (C.M. 176.4)*

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, dépose conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, l'état des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2021.

6.9. *Établissement du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)*

2021-201 CALENDRIER 2022 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que selon les dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2022**, qui se tiendront les **lundis** et qui débiteront à **19 h** :

17 janvier	7 février	7 mars	4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	1 ^{er} août	12 septembre	3 octobre	7 novembre	5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.10. *Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes*

2021-202 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement (réouverture le 5 janvier 2022). La population sera avisée par le biais du bulletin municipal et le site Internet de la municipalité et un numéro d'urgence sera mis à la disposition des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.11. *Commandite pour le bulletin d'information municipale en 2022*

La décision est reportée à la prochaine séance.

8.1. *Embauche d'un opérateur journalier*

Le candidat retenu s'est désisté hier. En vertu de la résolution #2021-186, le directeur des travaux publics fera appel à Monsieur Georgie Fillion selon les besoins de main-d'œuvre et la disponibilité de ce dernier. Le poste d'opérateur journalier demeurera ouvert jusqu'à ce qu'il soit comblé de manière permanente.

8.2. *MTQ – Travaux d'asphaltage de la route 132 à l'est de l'intersection de la route 297*

2021-203 **MTQ – TRAVAUX D'ASPHATAGE DE LA ROUTE 132 À L'EST DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 297 À BAIE-DES-SABLES**

Considérant que le *Ministère des Transports du Québec (MTQ)* avait initialement prévu la réalisation en 2020-2021 des travaux de pavage de la route 132 à l'est de l'intersection de la route 297 sur une distance d'environ 5 kilomètres;

Considérant que ces travaux ont déjà été reportés et qu'ils ne seront vraisemblablement pas réalisés dans l'année budgétaire 2021-2022;

Considérant l'état actuel très endommagé de la chaussée du tronçon visé par ces travaux d'asphaltage;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de demander au MTQ de cesser de reporter les travaux visés dans le préambule et de prendre engagement afin que ces travaux se réalisent dans l'année budgétaire 2022-2023, soit à l'été 2022.

Que copie de cette résolution soit transmise au MTQ et au député, Monsieur Pascal Bérubé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. *Approbation du calendrier 2022 des collectes des matières résiduelles*

2021-204 **APPROBATION DU CALENDRIER 2022 DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant que « Bouffard Sanitaire inc. » a soumis le calendrier 2022 des collectes des matières résiduelles pour approbation;

Considérant que la collecte des ordures ménagères et la collecte des matières recyclables se feront la même journée, soit à tous les deux mercredis;

Considérant que ce calendrier prévoit 31 collectes des ordures ménagères pour l'année 2022, puisqu'il prévoit spécifiquement une collecte par semaine des ordures ménagères pour la période du 29 juin au 7 septembre 2022 inclusivement;

Considérant que le calendrier des collectes pourra être modifié en cours d'année afin de tenir compte de la collecte des matières organiques prévue à l'automne 2022;

Considérant que la collecte des gros rebuts est prévue le lundi 6 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'accepter le calendrier des collectes tel que soumis par « Bouffard Sanitaire inc. » pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2021-205 NOMINATIONS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant le règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-03 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les mandats de certains membres actuels de ce comité et de nommer un nouveau membre à la suite de l'élection générale du 7 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de nommer et renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Johanne Castonguay au siège #1 (résidente);
- Madame Yolaine Turcotte au siège #2 (résidente);
- Madame Louise Bégin au siège #3 (résidente);
- Madame Gabrielle Trigaux au siège #4 (membre du conseil municipal);
- Monsieur Gérald Beaulieu, au siège #5 (maire).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale

2021-206 PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA PATINOIRE MUNICIPALE POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022

Considérant l'ouverture du poste de préposé à l'entretien et à la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale pour la prochaine saison hivernale en vertu des résolutions #2021-191 et #2021-192;

Considérant que nous avons reçu deux (2) offres de service pour combler ce poste;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de retenir les services de Monsieur Magella Raymond pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale pour la saison hivernale 2021-2022. Il sera rémunéré selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, échelon 9) et sur une base de 40 heures par semaine pour l'accomplissement des tâches suivantes :

- Ouvrir au public le centre communautaire selon l'horaire établi par le conseil municipal;
- Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois);

- Faire l'entretien ménager complet de l'intérieur du centre communautaire (2 étages);
- Déneiger la galerie, la rampe d'accès et les marches;
- Sortir les vidanges et préparer les bacs pour la collecte des ordures et de la récupération;
- Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
- Assurer la surveillance des lieux et le respect des équipements;
- Opérer la cantine (à ses frais et bénéfices);
- Collaborer à l'organisation d'activités;
- Faire la glace et l'entretenir pour qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture du centre communautaire;
- Déneiger la patinoire et les abris des joueurs (les gradins au besoin);
- Faire les lignes de surface de jeux (au besoin seulement);
- Installer les buts (faire les trous au besoin);
- Déneiger l'accès à la patinoire et à l'édifice;
- Opérer un tracteur avec son équipement;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 5 décembre 2021 au 19 mars 2022 inclusivement;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2021-2022

2021-207 HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'établir l'horaire d'ouverture du centre communautaire au public pour la prochaine saison hivernale qui débute le 8 décembre 2021 et se termine le 19 mars 2022 comme suit :

HORAIRE D'OUVERTURE RÉGULIER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAISON 2021-2022		
Journée	Après-midi	Soirée
Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Jeudi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermé	18 h 30 à 21 h 30
Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PÉRIODE DES FÊTES 2021-2022			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2021-12-22	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-12-23	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-12-24	Vendredi	Fermé	Fermé
2021-12-25	Samedi	Fermé	Fermé
2021-12-26	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-12-27	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-12-28	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-12-29	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-12-30	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2021-12-31	Vendredi	Fermé	Fermé

2022-01-01	Samedi	Fermé	Fermé
2022-01-02	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2022-01-03	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2022-01-04	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2022-01-05	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SEMAINE DE RELÂCHE 2022			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2022-02-28	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2022-03-01	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2022-03-02	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2022-03-03	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2022-03-04	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

L'employé responsable de l'entretien et de la surveillance devra également ouvrir le centre communautaire pour répondre aux demandes de patinage des écoles. Après avoir avisé son supérieur (le directeur général), l'employé pourra également fermer le centre communautaire lorsque les conditions climatiques seront difficiles.

La population sera avisée par le biais du bulletin municipal, le site Internet de la municipalité et la page Facebook du service des loisirs intermunicipal de Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. Services professionnels en architecture pour la construction d'une remise annexée au centre communautaire (PRABAM)

Les firmes d'architecture de la région ont été à nouveau invitées à formuler une proposition à la municipalité pour ce projet. La municipalité est toujours en attente d'une réponse favorable. Rappelons qu'une subvention de 75 000 \$ a été accordée à la municipalité dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)*.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Les questions posées lors de la dernière séance ordinaire avaient déjà été toutes répondues.

13. Divers

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Cercle de Fermières – Demande d'installation de tablettes dans la cantine au Centre communautaire Gabriel-Raymond;
- Construction de la remise au Centre communautaire Gabriel-Raymond;
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

15. Levée de l'assemblée

2021-208 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier résolu de lever la séance à 20 h 41.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire